

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North (série A). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) par téléphone au 1 800 668-FOND (3663) ou par courriel à fonds.investissements@rbc.com, ou visitez le site fonds.rbcgma.com/renseignements-investisseurs.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	RBF3016	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Date de création de la série (série A) :	31 octobre 2012	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale du fonds le 31 décembre 2013 :	84,4 millions de dollars	Distributions :	Annuelle (en mars)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,97 %	Placement minimal :	Plac. initial de 500 \$, plac. additionnel de 25 \$

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds investit principalement dans des parts du Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North et/ou d'une combinaison d'autres fonds gérés par RBC GMA.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 31 décembre 2013. Les placements du fonds varieront.

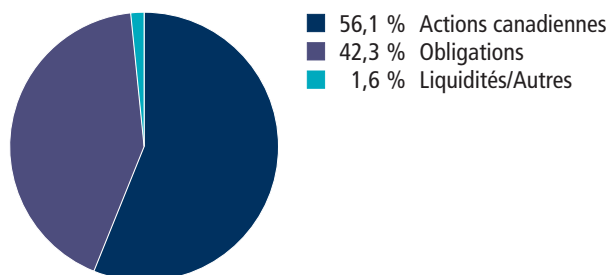
Les 10 principaux titres (31 décembre 2013)

1. Fonds d'obligations à rendement élevé RBC	6,1 %
2. Gouvernement du Canada 1,000 % 1 ^{er} févr. 14	4,7 %
3. La Banque Toronto-Dominion	3,8 %
4. Banque Royale du Canada	3,7 %
5. Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	3,7 %
6. La Banque de Nouvelle-Écosse	2,8 %
7. TransCanada Corp.	2,5 %
8. Enbridge Inc.	2,3 %
9. ARC Resources Ltd.	1,9 %
10. Cenovus Energy Inc.	1,7 %

Les 10 principaux titres représentent 33 % de l'actif du fonds.

Total des placements : 355

Répartition des placements (31 décembre 2013)



Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

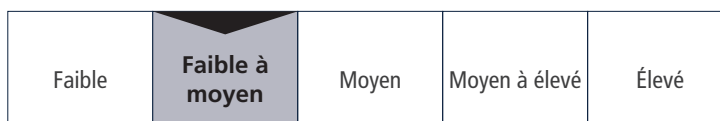
La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **de faible à moyen**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.



Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » et « Qui devrait investir dans ce fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

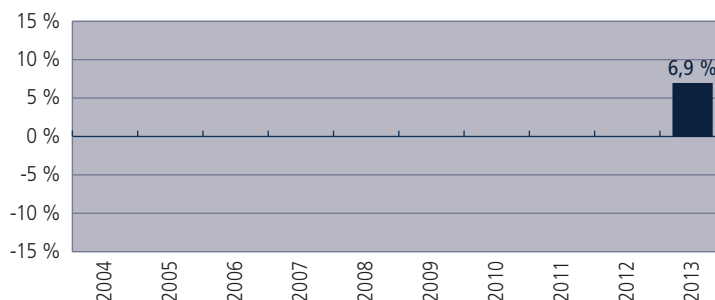
À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement des actions de série A du fonds depuis la date de sa création. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des actions de série A du fonds au cours de la dernière année. L'écart des rendements et leur fluctuation d'une année à l'autre peuvent vous donner une idée du risque auquel correspondait le fonds par le passé. Ils ne vous indiquent pas à quoi ressemblera le rendement du fonds dans le futur.


Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Le tableau indique les meilleurs et pires rendements pour les actions de série A du fonds pour une période de 3 mois au cours de la dernière année. Les meilleurs et pires rendements sur 3 mois pourraient être supérieurs ou inférieurs dans le futur. Songez à la perte que vous êtes disposé à assumer à court terme.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	4,6 %	30 novembre 2013	Votre placement augmenterait à 1 046 \$
Pire rendement	-2,0 %	30 juin 2013	Votre placement chuterait à 980 \$

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds depuis la date de sa création disposerait de 1 086 \$ au 31 décembre 2013. Son placement a donc inscrit un rendement annuel composé de 7,3 %.

À qui le fonds est-il destiné ?
Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent une exposition à un portefeuille de placement diversifié offrant la possibilité d'une appréciation modeste du capital
- qui prévoient détenir leur placement dans le cadre d'un compte non-enregistré
- qui prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
- qui souhaitent avoir la possibilité d'échanger leurs actions contre celles d'une autre catégorie de RBC Corporate Class Inc. sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital

Un mot sur la fiscalité

De façon générale, vous devrez inclure dans votre revenu imposable les gains que vous tirez d'un fonds dont les parts ne sont pas détenues dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales qui s'appliquent à votre situation et au fonds.

Sachez que si vous détenez vos parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et faire racheter des actions de série A du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition

Les actions de série A ne sont pas assorties de frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition à l'achat, à la vente ou au transfert d'actions.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

En date du 30 septembre 2013, les frais du fonds totalisaient 2,24 % de sa valeur, soit 22,40 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (% de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation (y compris les frais d'administration) du fonds.

1,97 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,27 %

Frais du fonds

2,24 %

Plus de renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous détenez des parts du fonds. Elle couvre le coût des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. La société de votre représentant peut verser une partie de la commission de suivi à ses représentants.

RBC GMA verse à la société de votre représentant une commission de suivi, qui est payée à même les frais de gestion. Le taux pour cette série d'actions du fonds correspond à 1,00 % de la valeur de votre placement, annuellement. Cela correspond à des frais annuels de 10,00 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention, à la vente, au transfert ou à la reclassification de actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Vous payez 2 % de la valeur des actions que vous vendez ou transférez dans les sept jours suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.
Frais de transfert et de reclassification	Il n'y a pas de frais à payer à RBC GMA pour le transfert ou la reclassification d'actions.

Et si je change d'idée ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

Numéro sans frais : 1 800 668-FOND (3663)
Courriel : fonds.investissements@rbc.com
Site Web : fonds.rbcgma.com/reenseignements-investisseurs

® / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2014

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.